



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPLP interne

Section : Conducteurs routiers

Rapport du jury présenté par :

Jean-Marc DESPREZ, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Président du jury

Thierry RAIMBAUT, Inspecteur de l'éducation nationale, Vice-président du jury

Sommaire

Avant-propos et remerciements	4
1. Textes officiels de référence	6
2. Les épreuves du CAPLP interne.....	7
3. Accueil et moyens mis à la disposition des candidats	9
4. Statistiques	11
5. Épreuve d'admissibilité, commentaires et conseils aux candidats	12
6. Épreuve d'admission, commentaires et conseils aux candidats.....	13
7. Conseils du jury pour le CAPLP interne.....	16
8. Ressources pour se préparer, voire se former aux attendus du concours.....	17

À PARTIR DE LA SESSION 2026

**LES NOUVEAUX RÉFÉRENTIELS PUBLIÉS AU JOURNAL OFFICIEL ENTRENT EN VIGUEUR
ET SERVIRONT DE CADRE À L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ
ET A L'ÉPREUVE D'ADMISSION**

Arrêté du 26 mars 2025 portant création de la spécialité « conducteur routier de marchandises » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2507350A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/3/26/MENE2507350A/jo/texte>

JORF n°0103 du 2 mai 2025

Texte n° 10

Arrêté du 26 mars 2025 portant création de la spécialité « conducteur routier de marchandises » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2507351A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/3/26/MENE2507351A/jo/texte>

JORF n°0103 du 2 mai 2025

Texte n° 11

Avant-propos

Au travers de deux épreuves de concours (admissibilité, admission), l'État employeur s'assure que les candidats qu'il recrute possèdent bien les compétences en adéquation avec la fonction et les missions d'enseignant qu'ils auront à exercer.

La session 2025 s'inscrit dans la continuité des sessions antérieures permettant une évaluation des compétences professionnelles attendues pour enseigner la conduite routière. L'évaluation des compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques des candidats lors des épreuves d'admissibilité et d'admission reste une attention vive de la part du directoire et des membres du jury.

En référence à la définition des épreuves du concours, les candidats sont évalués sur la base des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Cette définition des épreuves précise également les attendus.

Si le coefficient de l'épreuve d'admission est double de celui de l'épreuve d'admissibilité, pour autant l'épreuve du dossier de RAEP conserve un caractère sélectif. Les futurs candidats ont tout intérêt à anticiper la rédaction de ce dossier afin d'améliorer leurs chances de réussite en vue de l'admissibilité.

L'épreuve d'admissibilité est construite de manière à mesurer les capacités du candidat à se projeter au travers de son dossier de RAEP dans le métier d'enseignant.

L'épreuve d'admission est, pour les candidats, une démonstration de savoir-faire professionnels à mobiliser dans le cadre de l'enseignement de la conduite routière. Au travers des mises en situations professionnelles, il s'agit de démontrer une capacité à analyser des situations professionnelles relevant de la conduite routière. Cette épreuve s'attache à évaluer la capacité pour les candidats à replacer la thématique imposée, les contextes rencontrés et activités proposées, et les problèmes abordés dans le cadre de la conception d'une séquence pédagogique.

Cette année, et dans la suite des travaux de jury engagés l'année précédente, les candidats étaient accompagnés dès le début de l'épreuve pratique dans l'appropriation d'un thème spécifique, véritable fil conducteur imaginé pour les besoins de cette épreuve et associé aux différentes mises en situation professionnelles. Un environnement numérique de travail était également mis à leur disposition tout au long de l'épreuve, les candidats disposaient de cet environnement (PC, clé usb) durant les épreuves pratiques pour consulter des ressources, rechercher des informations, préparer leur présentation orale.

Dans tous les cas, ces deux épreuves nécessitent a minima une préparation adaptée. Une préparation sérieuse et soutenue est un atout certain pour la réussite au concours. Afin de bien préparer ces deux épreuves, il est fortement conseillé aux futurs candidats de lire attentivement les commentaires liés aux épreuves contenus dans ce rapport et de bien analyser les ressources publiées sur le site du ministère, qui montrent parfaitement les concepts liés à la conception de séquences de formation (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>). La connaissance des textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et l'organisation des baccalauréats professionnels est un préalable incontournable.

Pour conclure cet avant-propos, le CAPLP impose aux candidats un investissement professionnel et personnel préalable. Il est important que les candidats fassent la démonstration d'une véritable motivation à devenir enseignant. Le jury attend également des candidats, dans toutes les épreuves, une expression écrite et orale de qualité.

Remerciements

Des remerciements à toutes celles et ceux, membres du jury, qui ont contribué à la bonne marche de ce concours ainsi qu'à la rédaction de ce rapport.

Les épreuves d'admission de la session 2025 se sont déroulées au Lycée professionnel de l'automobile, rue Noël BABEUF à Grande Synthe près de DUNKERQUE, dans l'académie de LILLE.

Le président, le directoire et les membres du jury tiennent à remercier la sous-direction du recrutement et plus particulièrement la gestionnaire du ministère en charge de ce concours pour sa disponibilité, sa réactivité et pour la bonne marche de ce concours.

Nos remerciements aux services de la division des examens et concours de l'Académie de LILLE et au directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en charge de l'organisation de ce concours, pour l'aide et l'assistance apportées dans la gestion matérielle et financière, pour la mise à disposition des personnels de surveillance et d'assistance.

Le président et les membres du jury adressent leurs sincères remerciements à monsieur le proviseur et son équipe de direction, au directeur délégué aux formations et à ses assistantes, aux personnels du lycée pour l'accueil qui leur a été réservé ainsi que pour les conditions de travail et de concours qui leur ont été offertes, ainsi qu'aux candidats.

Nos remerciements aux enseignants du pôle « automobile et conduite routière » du lycée qui se sont organisés pour que ce concours puisse disposer des salles et ressources existantes et d'une assistance appréciée dans l'organisation sur le plateau technique.

Jean-Marc DESPREZ, président du jury

1. Textes officiels de référence

Les informations pratiques à l'attention des candidats pour s'inscrire et se préparer aux concours de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont disponibles sur Internet à l'adresse <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Les postes offerts au concours interne de la session 2025 étaient au nombre de 5.

Les candidats pouvaient prendre connaissance et consulter le descriptif des épreuves ainsi que le calendrier des épreuves à l'adresse <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>

Les textes officiels régissant les concours du second degré, ceux pour la session 2025, étaient et restent disponibles sur le site du Ministère de l'éducation nationale. Ce concours fait partie de ceux pour lesquels il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat (niveau IV). Il relève du groupe A.

1.1. Validité des permis de conduire

Pour ce concours, les candidats doivent être en capacité de justifier de leurs permis B, C et CE valides. Ce contrôle de validité s'effectue au cas par cas, en lien avec le ministère de l'éducation nationale, et dans le respect de la réglementation en vigueur (article R221-11, section 5 du code de la route).

Il était également exigé que les candidats disposent d'une carte de qualification conducteur pour le permis CE. Charge aux candidats d'initier en amont les démarches pour se procurer cette carte, indispensable à la prise en charge d'un véhicule lourd.

À cette session, tous les candidats remplissaient les conditions d'inscription au concours avec des permis et CQC en cours de validité.

Les candidats qui ne remplissent pas ces conditions ne peuvent pas être autorisés à conduire de véhicules sur l'emprise publique dans le cadre des épreuves pratiques.

En fonction de la date de validité de leurs permis, il est conseillé aux futurs candidats d'anticiper si besoin leur demande de renouvellement de permis et de visite médicale.

2. Les épreuves du CAPLP interne (sections du groupe A)

Ci-après, le descriptif des épreuves du CAPLP interne correspondant aux sections pour lesquelles il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat relevant du groupe A (métiers d'arts, bâtiment, conducteurs routiers, coiffure, etc...).

- Une épreuve d'admissibilité - Étude du dossier de RAEP¹ du candidat - Coefficient 1 ;
- Une épreuve d'admission - Coefficient 2.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. La somme des deux notes permet d'obtenir la note d'admission finale.

Important : Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

2.1. Épreuve d'admissibilité : Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle Coefficient 1

Le dossier de RAEP transmis par le candidat au jury permet de démontrer, de manière **très personnelle**, qu'il a le profil pour le métier d'enseignant de conduite routière, en mettant en avant ses expériences antérieures, ses compétences professionnelles et ses aptitudes. Ce dossier comporte deux parties :

Partie 1 (deux pages dactylographiées maximum)

Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Partie 2 (six pages dactylographiées maximum)

Le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline de la conduite routière, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

¹ Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle

À son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.

**Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération
les documents en nombre supérieur à ce qui est attendu.**

Contraintes de mise en page du dossier de RAEP :

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21x29,7cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
 - droite et gauche : 2,5 cm ;
 - à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm.
- sans retrait en début de paragraphe.

Les critères d'appréciation du jury portent sur la :

- pertinence du choix de l'activité décrite ;
- maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- structuration du propos ;
- prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

L'épreuve est notée sur 20. Coefficient 1.

À noter : pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP.

Source : l'ensemble des éléments qui régissent cette épreuve sont énumérés dans l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>

2.2. Épreuve d'admission : Présentation d'une séquence de formation
Durée totale : 6 heures - coefficient 2

Règlementation

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans le cadre de la conduite routière, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une **séquence de formation** reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes en vigueur de lycée professionnel de la conduite routière CAP et Baccalauréat Professionnel.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation, ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Découpage de l'épreuve :

- travaux pratiques : quatre heures ;
- préparation de l'exposé : une heure ;
- exposé : trente minutes ;
- entretien : trente minutes.

Source : l'ensemble des éléments qui régissent cette épreuve sont énumérés dans l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>

Présentation de l'organisation de l'épreuve d'admission

À son arrivée le jour de l'épreuve, le candidat se voit attribuer un thème relevant des activités et tâches d'un référentiel de la filière de conduite routière. Ce thème est son fil rouge tout au long de sa journée. Il doit composer en travaux pratiques, construire sa stratégie pédagogique et présenter sa séquence au jury sur ce thème.

Les 6 heures d'épreuve se déroulent comme suit :

Epreuve d'admission : 6 heures

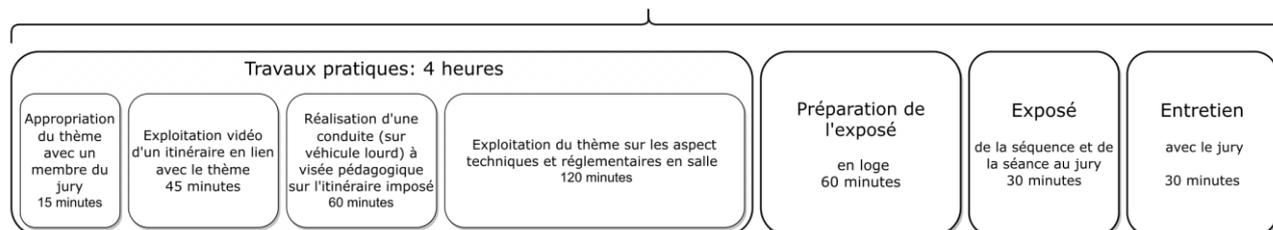


Figure 1.1 : Présentation de l'épreuve

3. Accueil et moyens mis à la disposition des candidats lors de l'épreuve d'admission

Un accueil administratif était effectif dès l'arrivée des candidats le jour de la convocation à l'épreuve d'admission.

Les candidats devaient se présenter en possession de leur convocation, d'une pièce d'identité avec photographie, de leurs permis de conduire (B, C et CE) valides et de leur carte conducteur chronotachygraphe.

Les candidats devaient être munis des équipements de protection individuels (EPI) réglementaires : gants de manutention, gilets de sécurité haute visibilité, chaussures à coques.

Un accueil des candidats a été proposé et organisé au lycée de Grande Synthe par le président du concours ou son représentant, et ce, la veille de l'épreuve de chaque candidat, à 17 heures.

Ce rendez-vous a permis d'accueillir les candidats afin qu'ils puissent se repérer et se familiariser avec les lieux et accès. Des précisions sur la nature des épreuves, leur déroulement, sur les conditions matérielles mises à leur disposition ont été apportées.

En cas d'empêchement ou d'impossibilité de répondre à la convocation, il convenait de prévenir, au plus tôt, le président du jury en contactant le directeur délégué aux formations du lycée.

Les candidats étaient invités à se munir d'un panier-repas froid afin de se restaurer à l'issue des quatre premières heures de cette épreuve.

En salle de préparation de l'exploitation pédagogique, les candidats disposaient d'un ordinateur type PC comportant les applications bureautiques courantes (suite Microsoft Office, suite OpenOffice) et d'une clé USB pour sauvegarder leur préparation. Les candidats disposaient sous forme numérique du référentiel de formation du baccalauréat professionnel en vigueur en lycée professionnel. Ces ressources ont été mises à la disposition des candidats durant toute la durée de l'épreuve.

Seuls ces moyens et ressources pouvaient être mobilisés en salle de préparation, ce qui a exclu le recours à tous supports, ressources ou moyens spécifiques et propres à chaque candidat.

Pour la présentation devant la commission d'interrogation, chaque candidat a disposé :

- d'un tableau blanc et de feutres ;
- d'un vidéoprojecteur connecté à un ordinateur type PC comportant les mêmes applications bureautiques que les postes informatiques de la salle de préparation.

Pour la partie de l'épreuve consistant à préparer un exposé, les candidats ont préparé, durant une heure, les éléments de réponse pédagogiques attendus. La séquence attendue était en lien avec les différents temps de l'épreuve vécue. Les candidats disposaient en salle de préparation, des mêmes équipements informatiques qu'en salle d'interrogation. Ces moyens et ressources étaient ainsi mis à leur disposition, avec la possibilité ou non, d'en disposer pour construire et mettre en forme les éléments de réponse.

Les candidats avaient donc la possibilité d'exposer à leur convenance, lors de la première partie de l'épreuve, leur synthèse et leurs propositions pédagogiques en s'appuyant sur une présentation numérique préparée préalablement et à leur initiative.

Le jour de l'épreuve pratique et orale d'admission, les différentes parties de l'épreuve se sont déroulées de façon continue, sur six heures de temps (hors temps de repas). Cf. textes en vigueur. Les candidats ont été convoqués un quart d'heure avant le début des épreuves. L'ordre de passage des candidats a été déterminé la veille au soir.

4. Statistiques de la session 2025 du CAPLP interne

Concours	Nombre de postes	Inscrits	Nombre de candidats ayant déposé un dossier de RAEP recevable	Admissibles	Présents à l'admission	Admis
CAPLP Interne	5	24	10	8	7	2

Admissibilité : dossier de RAEP (coefficient 1)

Bilan de l'admissibilité	Note mini	Note maxi
CAPLP Interne	03.5	12.5

Barre d'admissibilité :
08.5 / 20

Admission : épreuve pratique (coefficient 2)

Bilan de l'admission	Note mini	Note maxi
CAPLP Interne	03.9	16.2

Barre d'admission :
10 / 20

5. Épreuve d'admissibilité

Commentaires sur l'étude des dossiers de RAEP par le jury

Partie 1 :

Comme pour les sessions précédentes du CAPLP interne, les candidats présentent généralement un parcours en adéquation avec le métier. Leurs parcours sont très variés et contribuent à la construction de la diversité d'expérience du corps enseignant de cette filière. Des expériences professionnelles dans le transport, dans l'enseignement de la conduite et dans l'éducation nationale montrent que les candidats disposent, à minima, de bases pour envisager leur future fonction.

Concernant le parcours professionnel et les responsabilités exercées, le jury recommande au candidat de :

- soigner la présentation afin de ne pas se limiter à une longue liste relevant plus d'un simple curriculum vitae que d'une véritable mise en perspective du parcours en regard du métier d'enseignant ;
- présenter le parcours personnel et professionnel, ou son évolution en valorisant les étapes favorisant l'entrée dans le métier et ainsi prétendre à l'accès au grade de professeur titulaire par voie de concours. Cette partie ne saurait donc se limiter à une simple liste de diplômes obtenus ou d'expériences vécues ;
- montrer « en quoi » et « à quel niveau » son parcours personnel a permis de construire et d'acquérir des compétences permettant d'exercer le métier de professeur.

Dans cette première partie, certaines expériences sortant du domaine strict de l'enseignement disciplinaire peuvent se révéler pertinentes (exemples : engagement associatif, missions tutorales...).

Partie 2 :

Le jury observe qu'un nombre important de candidats n'a pas pris la mesure de la commande qui consiste à développer, à partir d'une activité pédagogique significative confiée à des apprenants, les stratégies mises en œuvre ainsi que l'analyse qualitative de l'acte d'enseignement. Dans la limite du nombre de pages dédiées, le candidat peut explorer tout ou partie du spectre des possibles proposé par la voie professionnelle : enseignement disciplinaire, co-intervention, chef-d'œuvre, PFMP², accompagnement personnalisé, consolidation... tout en ouvrant sa présentation aux priorités nationales que sont l'inclusion, les valeurs de la république...

Au-delà d'un dossier de RAEP formaté, le jury apprécie le fait que cette partie est personnelle et non pas issue d'une production existante, collective ou récupérée sur un site Internet de ressources pédagogiques. Il ne s'agit pas de tout traiter dans cette partie, mais au contraire de justifier de choix pertinents au travers de l'activité choisie.

Plus spécifiquement, le jury recommande au candidat de construire son dossier de façon méthodique et structurée afin de :

- positionner les activités dans un parcours de formation où les notions de séquences et de séances sont tangibles ;
- rendre lisible sa maîtrise du référentiel de formation (activités-tâches professionnelles, compétences, savoirs associés...);
- développer de véritables problématiques professionnelles qui doivent être le fil rouge de toute activité ;
- proposer des documents annexes en lien avec l'activité choisie.

Le jury a apprécié dans certains dossiers de RAEP la prise en considération de l'acte d'évaluation dans sa multiplicité ainsi que la proposition en annexe de véritables documents « élève ».

Enfin, il est fortement conseillé aux candidats n'ayant pas une fonction d'enseignant en lycée professionnel, de se rapprocher d'une équipe pédagogique de la spécialité pour satisfaire aux attentes quant à la réalisation d'une séance pédagogique.

² Périodes de formation en milieu professionnel

Plus généralement sur l'ensemble du dossier de RAEP

Le jury rappelle que :

- la quantité par le nombre de pages n'est pas l'objectif à viser mais bien la qualité et la démonstration construite de l'adéquation des compétences du candidat au poste d'enseignant titulaire ;
- la structure du dossier de RAEP doit répondre aux exigences réglementaires (mise en page, organisation des parties...) redéfinies au chapitre 2.1 ;
- le candidat doit faire preuve d'une veille réglementaire et technique active autour des métiers de la conduite routière ;
- le candidat doit démontrer sa maîtrise de la langue française dans la rédaction de son dossier de RAEP (orthographe, grammaire, syntaxe).

6. Épreuve d'admission

6.1. Généralités

Les candidats restent confrontés à différentes mises en situation professionnelles (prise en charge d'un véhicule, manœuvre de stationnement, conduite commentée à visée pédagogique, analyse technologique et réglementaire ...) et à un exposé pédagogique relatif à l'enseignement de la conduite routière.

Il est attendu des candidats qu'ils effectuent les différentes tâches professionnelles et qu'ils démontrent leurs connaissances et expertises scientifiques, théoriques et pratiques de la discipline.

Pour la session 2025, toutes ces mises en situation professionnelles reposaient sur un thème, véritable fil conducteur pour concevoir une séquence pédagogique. Les candidats devaient se placer en situation professionnelle d'enseigner.

Le CAPLP Conducteur Routier ne recrute pas des conducteurs routiers, ni des futurs enseignants de permis de conduire, **mais bien des futurs enseignants de conduite routière**, devant former durant généralement 2 années (CAP) ou 3 années (baccalauréat) des élèves (ou apprentis) aux différentes situations professionnelles inhérentes au métier. Dans ce cadre du concours, le référentiel du baccalauréat professionnel de conducteur transport routier de marchandises³ définit les savoirs et compétences à maîtriser.

L'épreuve d'admission s'attache à ce que les candidats proposent une séquence pédagogique qui permettra d'évaluer une ou plusieurs compétences faisant appel à une diversité de savoirs associés, dans le cadre d'une mise en situation professionnelle, le thème est imposé par le jury.

Ce thème est extrait des tâches du référentiel des activités professionnelles du baccalauréat.

Il ne s'agit pas comme l'envisagent encore nombre de candidats, d'effectuer des activités de conduite routière, mais bien de se projeter en tant qu'enseignant de conduite routière qui s'appuie sur des situations professionnelles rencontrées pour concevoir et construire son enseignement.

Les candidats n'avaient pas à démontrer leur capacité à conduire un véhicule articulé, par ailleurs validée par leurs permis de conduire, **mais découvraient (sur un support numérique) un itinéraire présentant des opportunités de traiter, avec des élèves (en séance de conduite routière et/ou en séance de cours et/ou en travaux dirigés), le thème proposé.** Ils avaient ensuite à conduire le véhicule sur cet itinéraire et à se placer dans le cadre d'un enseignement et de l'accompagnement d'un élève en formation. Un membre du jury, au poste de passager, s'attachait à indiquer l'itinéraire au candidat et à l'informer de l'approche d'une situation remarquable préalablement identifiée sur le support numérique.

³ BCP CTRM

Les membres du jury ont évalué la capacité du candidat à :

- **identifier et analyser des situations de conduite en lien avec le thème ;**
- **former et accompagner un élève lors d'une séance de conduite routière.**

Dans le cadre de la réalisation d'un transport :

- la prise en charge d'un véhicule ;
- la conduite d'un véhicule articulé en suivant un itinéraire et pour un thème imposé ;
- la réalisation d'une manœuvre de stationnement.

Dans le cadre de l'exploitation et de la mise en œuvre d'un transport ou de l'investigation dans les domaines de la réglementation, de la technologie, la capacité du candidat à :

- s'approprier la problématique ;
- mobiliser des éléments de veille, d'évolutions technologiques et réglementaires ;
- rechercher et organiser des idées, des données et des informations, exploiter les situations de conduite ;
- imaginer, concevoir une séquence, produire des documents pour la séquence.

Dans le cadre de la conception et de la présentation de la séance (incluse dans une séquence) et de l'évaluation des élèves, la capacité du candidat à :

- présenter la démarche initiée par le candidat (exploitation des données et du référentiel) pour sa séquence et séance ;
- présenter la séquence de formation ;
- présenter la séance ;
- présenter la démarche pédagogique envisagée ;
- justifier la pertinence de l'évaluation proposée ;
- justifier les choix didactiques et pédagogiques (séquence et séance) ;
- préciser et répondre au questionnement du jury ;
- être réactif ;
- maîtriser du vocabulaire technique et professionnel ;
- communiquer à l'oral et à l'écrit, proposer des documents ;
- mobiliser les moyens disponibles, gérer son temps ;
- faire état de ses propres connaissances vis-à-vis des valeurs qui portent le métier et des missions du métier d'enseignant.

6.2. Observations des membres du jury sur les 4 heures de travaux pratiques

Les membres du jury notent qu'un certain nombre de candidats a :

- réalisé une conduite professionnelle, souple et rationnelle ;
- mis en œuvre une démarche de résolution de problèmes ;
- fait preuve d'autonomie et de réactivité ;
- fait valoir un bon niveau de connaissances dans les domaines technologique et réglementaire.

Toutefois, les membres du jury déplorent que :

- les outils numériques considérés comme usuels, ne soient pas maîtrisés (exemples : lire une vidéo numérique et réaliser un copier/coller sur un diaporama) ;
- certaines prestations en conduite soient décevantes au regard des attentes du jury : manque ou pratique incompatible avec la conduite rationnelle et en sécurité ;
- les manœuvres ne soient pas toujours maîtrisées ;
- les connaissances technologiques relatives au fonctionnement des systèmes soient superficielles ;
- les évolutions technologique et réglementaire soient citées sans que les contenus ne soient maîtrisés ;
- l'ensemble des tâches attendues ne soit réalisé que partiellement en raison notamment d'une mauvaise gestion du temps.

6.3. Observations des membres du jury sur l'exploitation pédagogique

À partir du thème imposé, des situations vécues sur les 4 premières heures, à partir d'une situation ou d'un objectif de formation imposé, il est attendu des candidats qu'ils proposent, une séquence de formation mettant en évidence la démarche pédagogique et les activités proposées aux élèves.

Les moyens informatiques mis à leur disposition permettent d'optimiser le temps de présentation et facilitent la production de documents pédagogiques comme la fiche contrat, les documents de préparation, les documents élèves, etc.

Les candidats pouvaient aussi s'appuyer sur l'exploitation numérique de l'itinéraire.

Les membres du jury évaluent :

- l'exploitation rationnelle du référentiel concerné ;
- la maîtrise des concepts de séance, séquence, situation professionnelle, objectif pédagogique, prérequis, synthèse, évaluations ;
- la cohérence de la construction de la séquence et le positionnement de la séance ;
- l'identification des compétences visées et les savoirs associés correspondants ;
- la prise en compte des besoins et des acquis des élèves ;
- la maîtrise des savoirs et savoir-faire caractéristiques du champ professionnel concerné ;
- la production de documents pédagogiques ;
- le niveau de réflexion pédagogique conduite par le candidat ;
- les connaissances relatives à l'organisation des enseignements sur le cycle de formation du ou des diplômés professionnels concernés ;
- l'aptitude à agir de façon éthique et responsable ;
- l'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à maîtriser le vocabulaire professionnel ;
- la réactivité du candidat.

Les membres du jury ont apprécié :

- les présentations orales illustrées notamment par un diaporama ;
- la réactivité et la capacité à prendre en compte les remarques du jury ;
- la qualité de la production de documents techniques et pédagogiques tant sur la forme que sur le fond ;
- la posture du candidat adaptée au métier d'enseignant.

À la marge, plusieurs candidats ont su plus particulièrement :

- exploiter les résultats de leurs 4 heures de travaux pratiques préalables à la présentation afin d'étayer leurs stratégies pédagogiques lors de l'entretien ;
- mettre à profit l'ensemble des 30 minutes de présentation afin d'explicitier leurs choix et objectifs de leurs séquences et séances pédagogiques. De trop nombreux candidats n'exploitent qu'un tiers du temps qui leur est mis à disposition.

Néanmoins, les membres du jury constatent dans certains cas :

- une mauvaise gestion du temps et une lecture incomplète des attentes. Anticiper et se préparer au concours et aux épreuves est la réponse à ce constat ;
- l'absence de documents en étayage de la séquence proposée ;
- la non-utilisation des moyens informatiques mis à disposition ;
- des lacunes en matière de démarches et méthodes pédagogiques ;
- une méconnaissance de l'organisation des enseignements dans la voie professionnelle transformée ;
- un manque de recul sur les contenus présentés ;
- une connaissance confuse, voire erronée du fonctionnement d'un EPLE⁴;
- un candidat qui a découvert le référentiel BCP CTRM le jour de l'épreuve.

⁴ Établissement Public Local d'Enseignement

6.4. Commentaires sur cette épreuve pratique et orale d'admission

Généralement, dans le cadre de ce concours interne, pour de nombreux candidats, les performances démontrées lors des différentes situations vécues dans la proposition pédagogique restent très moyennes, voire insuffisantes.

Tout enseignant ou futur enseignant est porteur d'une culture commune. Aussi, la culture numérique et la maîtrise des outils numériques de communication, la maîtrise orale de la langue française au travers des épreuves pratiques doivent pouvoir être démontrées.

Les membres du jury relèvent que certains candidats ont pris le temps de se préparer à cette épreuve pratique. Ils constatent cependant que plusieurs candidats, qui ont obtenu des notes au-dessus de la moyenne à l'épreuve d'admissibilité, n'ont pas démontré le même niveau de maîtrise pédagogique à l'épreuve d'admission, ce qui questionne sur la véracité des dossiers de RAEP. D'autres, quant à eux, ont su mettre à profit l'épreuve d'admission pour démontrer leurs véritables compétences.

Les membres du jury rappellent que le référentiel constitue le cahier des charges de la formation à dispenser, outil que l'enseignant et donc les candidats doivent absolument s'appropriier, en amont du concours, pour en faire une exploitation optimale.

Si plusieurs candidats, accompagnés par les membres du jury dans leur démarche d'investigation, ont su démontrer une capacité à relier les différentes mises en situation proposées autour d'une thématique et d'un fil conducteur lors de cette épreuve pratique, pour autant, les propositions de séance et d'organisation pédagogique restent souvent très synthétiques, peu explicites, parfois sans lien avec le thème imposé. Une réflexion plus approfondie des questions didactique et pédagogique aurait permis d'obtenir de meilleurs résultats.

7. Conseils du jury pour le CAPLP interne

Les membres du jury conseillent donc aux futurs candidats :

- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer puisque la définition de l'épreuve sert de cadre à l'évaluation des candidats ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines identifiés comme non maîtrisés ;
- de prendre connaissance du référentiel de l'enseignant et des obligations de service ;
- de prendre connaissance de l'ensemble des référentiels des formations assurées par les professeurs de conduite routière et en particulier celui du baccalauréat professionnel ;
- de s'assurer d'une maîtrise des connaissances technologiques, scientifiques et réglementaires liées au métier et aux référentiels du diplôme ;
- de s'approprier des contenus variés, en lien avec les thèmes et savoirs pouvant être traités dans le cadre de la conduite routière et d'être capable de les utiliser dans une démarche pédagogique ;
- de s'entraîner à exploiter des données, des ressources, à construire, définir des schémas, des graphes, à mettre en forme des données en relation avec les contenus de formation à dispenser ;
- d'acquérir une meilleure maîtrise des divers outils numériques disponibles : travail à partir d'un environnement numérique, gestion d'une clé USB, utilisation des principales fonctionnalités d'une tablette... ;
- d'acquérir une meilleure maîtrise des outils de communication et de présentation assistée par ordinateur et supports didactiques ;
- de se rapprocher d'un établissement assurant la formation aux diplômés de la filière et des entreprises du secteur afin de s'informer sur les modalités de formation et de prise en charge des élèves ;
- de faire preuve de curiosité scientifique et technique et de consulter régulièrement le site de la filière conduite routière, hébergé par les différentes académies ;
- de prendre la mesure des conditions nécessaires pour se préparer sereinement et efficacement à ce concours.

8. Ressources pour se préparer, voire se former aux attendus du concours

Lorsqu'elles existent, les préparations aux concours encadrées par des corps d'inspection ou des formateurs académiques offrent des garanties de sérieux et de qualité.

Des sites à consulter pour s'informer et se former :

<https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>

<https://conduite-routiere.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>

Il existe des sites et quelques ouvrages traitant des sujets relatifs à l'exploitation du référentiel et à la production de séquences et séances.

<https://eduscol.education.fr/sti/articles/pedagogie-et-didactique-pour-enseigner-dans-la-voie-professionnelle>

- « Comment définir les objectifs pédagogiques »,
- « Pour enseigner dans la voie professionnelle : Du référentiel à l'évaluation »,
- « Du Référentiel À L'évaluation - Cinq Clés Pour Enseigner »

S'agissant de la réglementation des transports routiers de marchandises : le LAMY Transport, tome 1 et 2